



**Doté de CHF 8'000.-,
dont CHF 5'000.- au - à la lauréat-e**

Afin d'encourager les jeunes artistes à Genève
et dans sa région, l'INGE – Institut national genevois – a créé
un Prix de dessin ouvert aux personnes âgées de 15 à 30 ans

DÉPÔT DU DOSSIER

30 septembre 2024,
dernier délai

REMISE DU PRIX

Novembre 2024



**RÈGLEMENT DÉTAILLÉ DU PRIX DE DESSIN AU VERSO
OU SUR DEMANDE OU SUR WWW.INGE.CH**

RÈGLEMENT DU PRIX DE DESSIN 2024



Dans le souci d'encourager les jeunes artistes à Genève et dans sa région, l'Institut national genevois et sa section des Beaux-arts, musique et lettres ont institué, en partenariat avec la Haute École d'Art et de Design de Genève (HEAD), un PRIX DE DESSIN.

Doté de CHF 8'000.- (CHF 5'000.- au - à lauréat-e et CHF 3'000.- répartis entre les six finalistes), le prix est attribué en principe tous les trois ans, sur décision du comité de gestion de l'Institut national genevois.

1. JURY

Le jury est formé de cinq membres désignés par le comité de gestion. Il est composé de :

- deux membres issus du comité de gestion ou de la section des Beaux-arts, musique et lettres,
- deux membres choisis par la Haute école d'art et de design (HEAD),
- une personnalité extérieure.

Les membres du jury et les membres de leur famille ne peuvent pas concourir. Parmi les membres choisis, le comité de gestion désigne le - la président-e du jury.

La secrétaire générale de l'Institut assure le secrétariat du jury, sans voix délibérative. Elle dresse le procès-verbal de la séance. Les décisions du jury sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du - de la président-e est prépondérante.

Le jury peut renoncer à décerner le prix. Il peut aussi le diviser.

Le choix du - de la lauréat-e est sans appel et le jury n'a pas à motiver sa décision.

Le prix sera remis publiquement par le - la président-e du jury ou, à défaut, par un membre du comité de gestion.

2. CONCOURS

Le concours est ouvert à tous les artistes, âgés de 15 à 30 ans (au 30 septembre 2024), de Genève et de sa région (originaires ou domiciliés).

Le dessin est entendu ici comme un moyen d'expression défini par le trait, la trame ou les procédés de découpage-collage, et traduit sur un support bidimensionnel utilisant principalement les moyens graphiques (crayon, fusain, encre, lavis, gouache, aquarelle, pastel, feutre). L'œuvre

peut être un élément unique ou une série cohérente d'éléments. Sont exclues les œuvres existant en exemplaires multiples (gravures, lithographies, etc.).

Le Jury est compétent pour décider de la recevabilité des œuvres. Le concours se déroule en cinq étapes :

- a) Ouverture du concours par voies officielles comprenant les caractéristiques de l'œuvre à soumettre au jury.
- b) Dépôt des candidatures: les candidats-es transmettront leur dossier contenant une reproduction de leur œuvre sous la forme numérique, accompagnée d'une brève note contextualisant le travail. Il devra être précisé le format de l'œuvre finie, la technique et le support. Seul le secrétariat connaîtra l'identité du candidat.
- c) Les six candidats-es retenus-es par le jury lors de la première réunion seront invités à accrocher l'œuvre originale à la HEAD ou dans un lieu partenaire extérieur (la rémunération et les frais d'accrochage seront couverts à hauteur de CHF 500.-) qui en assurera l'exposition durant une période à définir.
- d) Désignation du - de la lauréat-e lors d'une seconde réunion dans l'exposition.
- e) Cérémonie de remise du prix.

En signant le bulletin d'inscription, les concurrents-es reconnaissent admettre le présent règlement dont ils - elles ont reçu une copie. A l'issue de l'exposition, les œuvres seront récupérées par leur auteur-e. Le comité disposera des œuvres non primées et non reprises après un rappel écrit.

Ce règlement entre en vigueur dès avril 2024.

La mission de l'INGE, fondé en 1852 et soutenu par la République et canton de Genève, est d'aider les Genevois-es à saisir les changements sociaux, économiques, culturels et politiques qui interviennent dans leur environnement. Lieu d'échanges et de réflexions, notre institut se veut ouvert à toutes et à tous. Les membres de l'INGE reçoivent évidemment une information complète sur les manifestations que nous organisons et y accèdent gratuitement.

Comité de gestion et section des Beaux-arts, musique et lettres.